

Image not found or type unknown



Panne de chaudiere pas reparation

Par **christel**, le **09/01/2008** à **12:30**

nous somme locataire, nous payon sur le loyer des frais d entretient de chaudiere.rnvoila, [s]
]depuis le 31 decembre [/s]2007 nous avons appele l organisme pour leur signaler la fuite.
pas d eau chaudernle tehnicien est venue [s]le jeudi 3 janvier 2008[/s]. pour constater la
panne rnsa viendrai du ballon d eau chaudrnil nous a donnéé une astuce afin d avoir de l eau
chaud continuellemnt. mais le probleme c que sa fuit autant j ai mis un bac pour recupere l
eau.on appele [s]le vendredi 4 janvier [/s]la societe pour un 2 eme rendez le rendez vous etait
fixé le [s]mardi 8 janvie 2008 [/s]. ils sont pas venue reparere la chaudiere. nous avons
retelephone a la societe de la chaudiere repondeurrnon a une fuite d eau , je pense la note d
eau va etre chere. comment faire valoir mes droit